

Cette inscription est obligatoire

Elle permet de confier votre enfant au service municipal de l'ALP, le soir après le temps scolaire.

RETOUR du coupon avant le 19/04/2019 par mail ou dépôt du coupon à l'ALP (Pilettes ou Jaurès), le matin ou le soir (et non aux enseignants).

Toute annulation et inscription doit être signalée par mail ou à l'aide du document joint uniquement à la direction de l'ALP

ALP Pilettes : alae.pilettes@sgdo.fr 06 20 18 73 10 – ALP Jean Jaurès : alae.jaures@sgdo.fr 06 22 67 39 44

-----COUPON Inscription : du 06/05/19 au 05/07/19 (CP Pilettes + CP au CM2 J.Jaurès) -----

NOM Prénom (de l'enfant) : _____ Classe : _____

Inscription ETUDE SURVEILLEE jusqu'au 27/06 (uniquement ALP JAURES) - 16h30/17h30

Du 06/05 au 27/06	Semaine du 6/05 au 10/05				Semaine du 13/05 au 17/05				Semaine du 20/05 au 24/05				Semaine du 27/05 au 31/05				Semaine du 03/06 au 07/06				Semaine du 11/06 au 14/06				Semaine du 17/06 au 21/06				Semaine du 24/06 au 28/06											
Etude surveillée ALP Jaurès	L	M	J		L	M	J		L	M	J		L	M	J		L	M	J		L	M	J		L	M	J		L	M	J		L	M	J					

L'organisation des études est soumise à un minimum de 5 enfants jusqu'à 20 maximum par groupe. En fonction des effectifs, il pourra vous être proposé une modification du jour d'inscription. Les places sont attribuées en fonction de l'ordre d'arrivée de cette fiche datée et signée.

En cas d'absence de l'intervenant, l'enfant sera transféré vers les services de l'ALP (garderie du soir) qui sera facturé au tarif en vigueur.

A la fin de l'étude à 17h30 mon enfant : Est récupéré par un adulte autorisé (sortie portail principal de l'école)

ou

 Est autorisé à partir seul (sortie portail principal de l'école)

ou

 Rejoint l'ALP soir. Inscription ci-dessous :**Inscription ACCUEIL DU SOIR (Garderie) : ALP Jean Jaurès : 16h30/18h30 – ALP Pilettes : 16h45/18h30
(Possibilité départ échelonné)**

Du 06/05 au 05/07	Semaine du 6/05 au 10/05				Semaine du 13/05 au 17/05				Semaine du 20/05 au 24/05				Semaine du 27/05 au 31/05				Semaine du 03/06 au 07/06				Semaine du 10/06 au 14/06				Semaine du 17/06 au 21/06				Semaine du 24/06 au 28/06				Semaine du 01/07 au 05/07							
	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V
CP Pilettes																																								
Jaurès																																								

Précisions :- Autorisation : **seules les personnes majeures peuvent être autorisées à récupérer l'enfant.** Elles doivent être signalées sur le dossier ALP/ALSH ou par écrit à l'attention de la direction de l'ALP.

NOM Prénom du responsable : _____

 père mère

Tél : _____

Mail : _____

Date et signature

Date de la réception du document par la direction de l'ALP :